



Cabinet Ophtalmologique et Esthétique
— de —
Montpellier

Consultations spécialisées par les médecins du cabinet de COEM - Centre d'Ophtalmologie et Esthétique de Montpellier

Acte	Tarif conventionnel	Dépassement d'honoraire	Tarif total
Consultation spécialisée sans acte technique (CS)	26,50 €	23,50 €	50 €
Vision binoculaire + motricité oculaire	39,47 €	30,50 €	70 €
Vision binoculaire + Rétinographie	35,46 €	34,54 €	70 €
Vision binoculaire et Fond d'Œil	41,52 €	28,48 €	70 €
Fond d'Œil	28,68 €	16,32 €	45 €
Fond d'Œil + Motricité oculaire	42 €	28 €	70 €
Fond d'Œil + Rétinographie	38,47 €	31,53 €	70 €
Avis Ponctuel de Consultant	60 €	20 €	80 €
Vision binoculaire + OCT	61,38 €	48,62 €	110 €
Fond d'Œil + OCT	62,88 €	47,12 €	110 €
Motricité + OCT	61,86 €	48,14 €	110 €
Téléconsultation	30 €		30 €



Cabinet Ophtalmologique et Esthétique
— de —
Montpellier

Consultations spécialisées par les médecins du cabinet de COEM - Centre d'Ophtalmologie et Esthétique de Montpellier

Acte	Tarif conventionnel	Dépassement d'honoraire	Tarif total
Pose clou-trou ou bouchon + Lavage des voies lacrymales	62,02 €	47,98 €	110 €
Pose clou-trou ou bouchon	61,85 €	48,15 €	110 €
Schirmer			
Pose clou-trou ou bouchon bilatérale	78,38 €	51,62 €	130 €
Ablation de corps étrangers superficiels et profonds multiples de la cornée	78,38 €	31,62 €	110 €
Corps étrangers multiples de la cornée	78,38 €	31,62 €	110 €
Rétinographie + Vision Binoculaire	35,46 €	34,54 €	70 €
Rétinographie + OCT	58,33 €	51,67 €	110 €
Rétinographie + Fond d'œil	38,47 €	31,53 €	70 €
Rétinographie + Motricité	36,42 €	33,58 €	70 €
Biométrie + FO	47,56 €	27,44 €	75 €
Biométrie	33,22 €	26,78 €	60 €
Biométrie + OCT	65,15 €	34,85 €	100 €



Cabinet Ophtalmologique et Esthétique
— de —
Montpellier

Consultations spécialisées par les médecins du cabinet de COEM - Centre d'Ophtalmologie et Esthétique de Montpellier

Acte	Tarif conventionnel	Dépassement d'honoraire	Tarif total
Forfait Adaptation simple (hors nomenclature)			110 €
Forfait Adaptation lentilles souples avec astigmatisme (hors nomenclature)			130 €
Forfait Adaptation presbytie (hors nomenclature)			160 €
Forfait Adaptation lentilles rigides (hors nomenclature)			300 €
Sondage voies lacrymales	21,87 €		21,87 €
Sondage voies lacrymales + Vision binoculaire	36,26 €		36,26 €
Certificat BOXE (hors nomenclature)			100 €
Séance de traitement par lumière pulsée (IPL)			100 €
Consultation esthétique			70 €
Injection de toxine botulique			360 €
Injection d'acide hyaluronique			420 €

Tarification des actes orthoptiques réalisés par le cabinet COEM Cabinet d'Ophthalmologie et Esthétique de Montpellier

Vos professionnels de santé pratiquent des honoraires conformes aux tarifs de l'Assurance Maladie. Ces tarifs ne peuvent être dépassés, sauf en cas d'exigence exceptionnel de votre part, s'agissant de l'horaire ou du lieu des actes pratiqués.

Si votre professionnel de santé vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'Assurance Maladie, il doit obligatoirement vous en informer. Dans le cas prévu ci-dessus où votre professionnel de santé peut déterminer librement ses honoraires ou ses dépassements d'honoraires, il en détermine le montant avec tact et mesure.

Acte	Tarif total
Mesure de l'acuité visuelle et de la réfraction avec ou sans dilatation	22,10 €
Bilan des déséquilibres de la vision binoculaire	37,70 €
Bilan des troubles oculomoteurs	39 €
Bilan d'une amblyopie	40,30 €
Traitement du strabisme	16,90 €
Traitement de l'amblyopie	15,08 €
Traitement des hétérophories et des déséquilibres binoculaires	10,40 €
Périmétrie (champ visuel) ou campimétrie réalisée avec mesure de seuil	26,78 €
Périmétrie (champ visuel) ou campimétrie réalisée sans mesure de seuil	24,70 €
Exploration du sens chromatique	15,60 €

Tarification des actes orthoptiques réalisés par le cabinet COEM Cabinet d'Ophthalmologie et Esthétique de Montpellier

Vos professionnels de santé pratiquent des honoraires conformes aux tarifs de l'Assurance Maladie. Ces tarifs ne peuvent être dépassés, sauf en cas d'exigence exceptionnel de votre part, s'agissant de l'horaire ou du lieu des actes pratiqués.

Si votre professionnel de santé vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'Assurance Maladie, il doit obligatoirement vous en informer. Dans le cas prévu ci-dessus où votre professionnel de santé peut déterminer librement ses honoraires ou ses dépassements d'honoraires, il en détermine le montant avec tact et mesure.

Cotations	Montant des actes	Prise en charge Sécurité Sociale	Reste à régler
Champ visuel AMY 10,3	26,78 €	16,07 €	10,71 €
AMY 8,5	22,10 €	13,26 €	8,84 €
Champ visuel AMY 9,5	24,70 €	14,82 €	9,88 €
BO AMY 15	39 €	23,40 €	16,60 €
AMY 10,3 + AMY 8,5	37,83 €	22,70 €	15,13 €
AMY 15 + AMY 8,5	50,05 €	30,03 €	20,02 €
AMY 8,5 + AMY 6 Acuité + CV	29,90 €	21,06 €	8,84 €
AMY 15 + AMY 6 BO + CV	46,80 €	31,20 €	15,60 €
AMY 15 + AMY 10,3 BO + CV	52,39 €	31,43 €	20,96 €
AMY 10,3 + AMY 6 CV	34,58 €	20,75 €	13,83 €
RNO	28 €	28 €	0 €